

DEMANDE D'AIDE DU FONDS SOCIAL

En cas de difficultés financières, vous pouvez solliciter une aide du fonds social.

Chaque trimestre, une commission se réunit et étudie les demandes de manière anonyme.

Pour cela, il vous suffit de télécharger et remplir le document vierge ci-après et le rapporter à Madame Bonnet, Assistante sociale du collège avec les pièces jointes suivantes, avant le :

- 1^{er} trimestre : 15 novembre 2024
- 2^{ème} trimestre : 14 mars 2025
- 3^{ème} trimestre : 13 juin 2025

Pièces à joindre impérativement :

- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- 3 derniers bulletins de salaire ou attestation de paiement France Travail
- Dernière attestation de paiement CAF
- Copie du jugement de divorce/séparation/changement de garde si une pension alimentaire est versée
- Dernière quittance de loyer ou échéancier de prêt immobilier

Veillez indiquer le montant de l'aide sollicitée.

En fonction des dossiers et des fonds disponibles, une aide pourra ou non être accordée.

DEMANDE DE FONDS SOCIAL Année scolaire 2024 - 2025

Classe

Nom et Prénom de l'élève

Nom et Prénom Responsable

Adresse

Code Postal et Ville

Téléphone

Nature de la demande

**PIECE A JOINDRE : Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 ou équivalent
Les 3 derniers bulletins de salaire ou attestation de paiement pôle emploi, la
Dernière attestation CAF, la copie du jugement si une pension alimentaire est
versée et la dernière quittance de loyer ou un échéancier de prêt. MONTANT
DE LA DEMANDE**

Si vous rencontrez des difficultés pour fournir ces documents ou tout autre
problème, vous devez vous adresser à

Signature du représentant légal :

Date :

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Quotient familial :

Avis de la commission :

Aide accordée :

Eric CABETE CARANDANTE